



DÉPARTEMENT

Eure-et-Loir

ARRONDISSEMENT

Dreux

Effectif légal du conseil
communautaire

122

Nombre de conseillers en
exercice

122

Communauté d'agglomération du Pays de
Dreux

**PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DES
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE DREUX AU
SEIN D'EURE-ET-LOIR INGÉNIERIE (ELI)**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril à 19 heures 00 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Étaient présents ou représentés les conseillers communautaires suivants :

NOM	PRÉNOM	COMMUNE	A donné procuration à	Présent	Numéro de boîtier
QUENTIN	Virginie	ABONDANT		X	1
CAPÉRAN	Alain	ALLAINVILLE		X	2
COUILLAUT	Bernard	ANET		X	3
PERRICHON	Pauline	ANET		X	4
GARNIER	Véronique	ARDELLES		X	5
LAVOISÉ	Fan	AUNAY-SOUS-CRECY		X	6
DE LA CELLE	Nicolas	BEAUCHE		X	7
PRADES	Guy	BERCHERES-SUR-VESGRE		X	8
BERNITT	Dagmar Eva	BEROU-LA-MULOTIERE		X	9
BARRET	Christophe	BOISSY-EN-DROUVAIS		X	10
DELANOÉ	Jean-Claude	BONCOURT		X	11
LANTZ	Stéphane	BREZOLLES		X	12
BREANT	Jean-Luc	BROUE		X	13
SANIER	Pierre	BU		X	14
HOUVET	Patrick	CHARPONT		X	15

NOM	PRÉNOM	COMMUNE	A donné procuration à	Présent	Numéro de boîtier
BRIDRON	Emmanuel	CHATAINCOURT		X	16
JUILLET-DORDET	Marie-Christine	CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS		X	17
LAGARD	Christophe	CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS		X	18
LETHUILLIER	Michel	CHERISY		X	19
JOUTEAU	Patrick	CRECY-COUVE		X	20
GIRARD	Laëtitia	CRUCEY-VILLAGES		X	21
LECHEVALLIER	Philippe	DAMPIERRE-SUR-AVRE	Suppléé par Monsieur Gérard Jaguin		22
GUERZA	Abdel-Kader	DREUX		X	23
FRETEY	Sabine	DREUX		X	24
LE DORVEN	Christophe	DREUX		X	25
SCAVENNEC	Marie-Françoise	DREUX	Donne pouvoir à Monsieur Abdel-Kader Guerza		26
TRIBOUILLOIS	Mathieu	DREUX		X	27
PITOU	Martine	DREUX		X	28
RIVE	Philippe	DREUX		X	29
SIMOES	Caroline	DREUX		X	30
LE CICLÉ	Christophe	DREUX		X	31

NOM	PRÉNOM	COMMUNE	A donné procuration à	Présent	Numéro de boîtier
HOMPS	André	DREUX	Donne pouvoir à Madame Florence Archambaudiere		32
MESSAOUDI	Fatima	DREUX		x	33
KLISURA	Ratko	DREUX		x	34
BRAY	Caroline	DREUX		x	35
CHAKKAR	Mounir	DREUX		x	36
KAMAL	Fouzia	DREUX			37
ARCHAMBAUDIERE	Florence	DREUX		x	38
FONSECA	Nelson	DREUX		x	39
WILLEMIN	Sophie	DREUX		x	40
BILLET	Pierre-Frédéric	DREUX	Donne pouvoir à Monsieur Eric Duquesnoy		41
VABRE	Caroline	DREUX			42
DUQUESNOY	Eric	DREUX		x	43
DALENÇON	Marie	DREUX		x	44
LAMRINI	Youssef	DREUX		x	45
ALBAYRAK	Yasemin	DREUX		x	46
GAMBUTO	Valentino	DREUX		x	47

NOM	PRÉNOM	COMMUNE	A donné procuration à	Présent	Numéro de boîtier
ROUSSEL	Eric	ÉCLUZELLES		X	48
DEBACKER	Stéphan	ESCORPAIN		X	49
DUVAL	Dominique	ÉZY-SUR-EURE		X	50
LEPORTIER	Pierre	ÉZY-SUR-EURE		X	51
GIOWACHINI	Frédéric	FAVIERES	Suppléé par Monsieur Éric Poinçon		52
DEPUYDT	Eric	FESSANVILLIERS- MATTANVILLIERS		X	53
BONHOMME	Emmanuelle	FONTAINE-LES-RIBOUTS		X	54
CENIER	François	GARANCIERES-EN-DROUVAIS		X	55
PARAGOT	Emmanuel	GARNAY		X	56
TARDIVENT	Jean-Marc	GERMAINVILLE		X	57
APRUZZESE	Sophie	GILLES		X	58
VELIN	Nathalie	GUAINVILLE		X	59
LEPRAT	Rémi	IVRY-LA-BATAILLE		X	60
MARTIN	Carole	IVRY-LA-BATAILLE	Donne pouvoir à Monsieur Rémi LEPRAT		61
BOVE	Samuel	LA CHAPELLE-FORAINVILLIERS		X	62
PECQUENARD	Francis	LA CHAUSSEE-D'IVRY	Suppléé par Madame Laurianne Faure		63

NOM	PRÉNOM	COMMUNE	A donné procuration à	Présent	Numéro de boîtier
COLLEU	Daniel	LA MADELEINE-DE-NONANCOURT		X	64
SAPIN	Rachel	LA MANCIELIERE		X	65
BUTHON	Jean Marie	LAONS	Suppléé par Monsieur Pascal GUÉNÉE		66
PIERRON	Béatrice	LE BOULLAY-LES-DEUX-ÉGLISES		X	67
HUET	Stéphane	LE BOULLAY-MIVOYE		X	68
GIROUX	Frédéric	LE BOULLAY-THIERRY		X	69
SIMO	Didier	LE MESNIL-SIMON		X	70
BARAT	Guillaume	LES CHATELETS			71
GARNIER	Dominique	LOUVILLIERS-EN-DROUAIS			72
LAINÉ	Thierry	LOUYE			73
AVENARD	Marc	LURAY		X	74
MERLET	Philippe	MAILLEBOIS		X	75
DEPOND	Jérôme	MARCHEZAIS		X	76
BASTON	Véronique	MARVILLE-MOUTIERS-BRULÉ			77
PRATS	Glenn	MEZIERES-EN-DROUAIS		X	78
CHERON	Denis	MONTREUIL		X	79

NOM	PRÉNOM	COMMUNE	A donné procuration à	Présent	Numéro de boîtier
JUSTEAU	Jean-Loup	NONANCOURT		X	80
CHALLES	Sylvie	ORMOY	Suppléée par Monsieur Cyril Chalmey		81
FISSON	Clémentine	OUERRE		X	82
JOLIVEL	Patrick	OULINS		X	83
BESNARD	Christophe	PRUDEMANCHE		X	84
CHAUVIN	Pervenche	PUISEUX		X	85
LUCAS	Benoît	REVERCOURT			86
MILWARD	Nathalie	ROUVRES		X	87
GODEFROY	Jean-Louis	RUEIL-LA-GADELIERE			88
LUBOW	Dominique	SAINT-ANGE-ET-TORÇAY		X	89
BORGET	Françoise	SAINTE-GEMME-MORONVAL		X	90
COCHELIN	Denis	SAINT-GEORGES-MOTEL			91
BARRE	Caroline	SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS		X	92
BAELEN	Pascal	SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT			93
JACOB	Sébastien	SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS		X	94
JOUCQUE	Jocelyne	SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS		X	95

NOM	PRÉNOM	COMMUNE	A donné procuration à	Présent	Numéro de boîtier
SOURISSEAU	Gérard	SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS	Donne pouvoir à Monsieur Christophe Le Dorven		96
HELIAS	Christophe	SAINT-MAIXIME-HAUTERIVE		x	97
XARDEL	Karen	SAINT-OUEN-MARCHEFROY		x	98
RIEHL	Patrick	SAINT-REMY-SUR-AVRE		x	99
AZIRI	Valérie	SAINT-REMY-SUR-AVRE		x	100
BERTOLOTTI	Jérémy	SAINT-REMY-SUR-AVRE		x	101
BRASSE	Jean-Pierre	SAINT-SAUVEUR-MARVILLE		x	102
ALBERT	Christian	SAULNIERES		x	103
LE BRIS	Martine	SAUSSAY		x	104
LANGÉ	Thomas	SERAZEREUX	Suppléé par Monsieur Thierry Anseaume		105
BAUBION	Thomas	SERVILLE		x	106
BINET	Eric	SOREL-MOUSSEL		x	107
GUERRIER	Pascal	THIMERT-GATELLES		x	108
PELLETIER	Thibault	TREMBLAY-LES-VILLAGES		x	109
BERTHELIER	Christian	TREON	Suppléé par Madame Edwige Gandon		110
STEPHO	Damien	VERNOUILLET		x	111

NOM	PRÉNOM	COMMUNE	A donné procuration à	Présent	Numéro de boîtier
LUCAS	Catherine	VERNOUILLET		X	112
AHSAINE	Ali	VERNOUILLET		X	113
BOUGRARA	Melinda	VERNOUILLET		X	114
TRAPATEAU	Joël	VERNOUILLET		X	115
MONTIGNY	Nicole	VERNOUILLET		X	116
TALATA	Najib	VERNOUILLET		X	117
POMMIER	Estelle	VERNOUILLET		X	118
BOUMEZIANE	Abdelrhafour	VERNOUILLET		X	119
MERCEY	Franck	VERNOUILLET			120
DELAPLACE	Évelyne	VERT-EN-DROUVAIS		X	121
ANEST	Louis	VILLEMEUX-SUR-EURE		X	122

1. Rappel des dispositions applicables à l'élection

Monsieur le Président, a rappelé que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 et de l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales applicables aux établissements publics de coopération intercommunale :

- l'élection a lieu au scrutin secret uninominal ;
- à la majorité absolue aux deux premiers tours ;
- si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;
- en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

2. Déroulement de chaque tour de scrutin

Conformément aux dispositions du règlement intérieur de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, relatives au vote électronique, les membres de l'assemblée ont été dotés de boîtiers électroniques lors de l'émargement. Chaque conseiller communautaire est détenteur d'un boîtier en son nom propre et d'un boîtier supplémentaire lorsqu'il est détenteur d'un pouvoir.

S'agissant d'un scrutin secret, les votes individuels ne sont ni affichés, ni enregistrés dans une base de données.

Le système de vote garantit la stricte confidentialité des choix de vote.

Seuls les résultats finaux sont affichés et seront annoncés par le Président.

Chaque conseiller a été invité à voter au moyen de son boîtier électronique.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au recensement des votes. Ont été recensés via le logiciel les bulletins blancs.

Le Président propose le candidat suivant : Monsieur Frédéric GIROUX. Il demande s'il y a d'autres candidatures et invite les éventuels candidats à se manifester.

Monsieur Patrick JOUTEAU se déclare candidat. Il est donc procédé à l'élection.

3. Élection du représentant titulaire au sein d'Eure-et-Loir Ingénierie**3.1. Résultats du premier tour de scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b. Nombre de votants : **110**
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) : **2**
- d. Nombre d'abstentions : **1**
- e. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : **sans objet**
- f. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d – e] : **107**
- g. Majorité absolue¹ : **54**

Élection de désignation au sein d'Eure et Loir Ingénierie			Votée
Horaire	27/04/2026 21:40:59	Votants	110 voix
Scrutin	Secret	A voté	110 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	107 voix
	Majorité absolue des voix exprimées (54)		
JOUTEAU Patrick - Elu(e)		64,5 %	69 voix
GIROUX Frédéric		34,6 %	37 voix
LAVOISÉ Fan		0,9 %	1 voix
Blanc			2 voix
Abstention			1 voix
A voté			110 voix

3.2. Proclamation des résultats :

Monsieur Patrick JOUTEAU a été proclamé représentant titulaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein d'Eure-et-Loir Ingénierie.

¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

4. Élection du représentant suppléant au sein d'Eure-et-Loir Ingénierie

Le Président propose le candidat suivant : Monsieur Pierre SANIER. Il demande s'il y a d'autres candidatures et invite les éventuels candidats à se manifester.

Aucune autre candidature n'étant présentée. Il est donc procédé à l'élection.

4.1. Résultats du premier tour de scrutin :

- h. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- i. Nombre de votants : **110**
- j. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) : **6**
- k. Nombre d'abstentions : **11**
- l. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : **sans objet**
- m. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d – e] : **93**
- n. Majorité absolue² : **47**

Élection Désignation au sein d'Eure et Loir Ingénierie 1er Suppléant			Votée
Horaire	27/04/2026 21:43:31	Votants	110 voix
Scrutin	Secret	A voté	110 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	93 voix
	Majorité absolue des voix exprimées (47)		
SANIER Pierre - Elu(e)		90,3 %	84 voix
QUENTIN Virginie		3,2 %	3 voix
PERRICHON Pauline		3,2 %	3 voix
GIROUX Frédéric		2,2 %	2 voix
TARDIVENT Jean-Marc		1,1 %	1 voix
Blanc			6 voix
Abstention			11 voix
A voté			110 voix

4.2. Proclamation des résultats :

Monsieur Pierre SANIER a été proclamé représentant suppléant de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein d'Eure-et-Loir Ingénierie.

5. Observations et réclamations³

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

³ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par le Président et le secrétaire de séance, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « observations et réclamations ».

Sans objet.

6. Clôture du procès-verbal

Le procès-verbal dressé a été, après lecture, signé par le Président, le secrétaire de séance.

Président,
Christophe LE DORVEN



Le secrétaire de séance,
Alain CAPÉLAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20260427-CC2026-126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2026

Publication : 20/05/2026